



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

*Direction du management de
l'administration territoriale et de
l'encadrement supérieur*

Paris, le **21 SEP. 2023**
Réf. : 23-016787-D

Le Préfet, Secrétaire général,

à

Mesdames et Messieurs les Préfets

Objet : mise en œuvre du plan d'actions élaboré à la suite du rapport sur l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des secrétariats généraux communs départementaux

P.J. : support de présentation du rapport de la mission-inter-inspections

Le 29 août dernier, vous avez été destinataires du rapport de la missions inter-inspections sur l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des SGCD ainsi que du plan d'actions validé par le cabinet de la Première ministre qui en tire les conséquences.

Ces documents ont fait l'objet récemment d'un échange avec les organisations syndicales du comité social d'administration des préfectures et des SGCD et celui des DDI, en présence de membres des autres ministères de l'administration territoriale de l'Etat (ATE).

L'amélioration du fonctionnement des SGCD et du service rendu aux structures dont ils assurent le support dépend à la fois du déploiement des mesures de ce plan d'actions, de leur déclinaison dans tous les territoires, mais aussi de la mise en œuvre concomitante d'actions locales adaptées aux spécificités des situations de chacun de vos départements.

En actionnant tous les leviers, au niveau national, zonal, régional et départemental, nous pourrons parvenir à des progrès concrets et profonds, au bénéfice des agents des SGCD et de l'ensemble de ceux de l'ATE.

Afin de piloter la démarche, une administratrice de l'Etat, Sylvie Cendre (sylvie.cendre@interieur.gouv.fr), a été nommée et positionnée auprès de la sous-direction de l'administration territoriale de l'Etat (SDATE), sous l'autorité de la directrice du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur (DMATES).

Elle sera votre interlocutrice et se tient à votre disposition pour toute question. Elle sera également amenée à aller à votre rencontre.

La mise en œuvre du plan d'actions national sera réalisée en lien étroit avec tous les échelons de l'ATE et en lien avec l'ensemble des ministères de l'ATE.

Dans un premier temps, **je vous invite à partager dans les quinze jours, le rapport de la mission-inter-inspections et le plan d'actions national avec les représentants de vos organisations syndicales.**

Vous associerez vos directeurs des directions départementales interministérielles (DDI) à cette démarche afin qu'ils puissent la décliner avec leurs propres organisations. La concertation peut être réalisée de manière commune avec l'ensemble de ces organisations syndicales représentatives ou organisée de manière distincte.

De même, le format de vos échanges sera celui qui vous paraît le plus adapté. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser le document préparé par la mission inter-inspections, joint en annexe.

Le premier enjeu de cette rencontre est de mesurer ensemble la réalité de la situation dans votre territoire par rapport aux constats dressés au niveau national.

Vos échanges permettront aussi d'engager la réflexion sur les mesures locales adaptées aux spécificités de vos territoires et aux caractéristiques des organisations qui ont été mises en place localement.

Je vous invite, au terme de cette période et en tout état de cause **avant le 13 octobre**, à nous adresser un retour de cette concertation à l'adresse suivante : communication-sgc-d@interieur.gouv.fr, avec en copie Sylvie Cendre.

Votre concours sera nécessaire à la réussite de ce plan d'actions.

Un groupe miroir, qui suivra dans la durée cette démarche, sera mis en place. Il sera uniquement constitué de représentants des territoires (préfets, secrétaires généraux de préfectures, directeurs de DDI et de SGCD). Il associera autant que de besoin les autres échelons de l'ATE et des représentants des ministères qui la composent.

De même, pour certaines des actions découlant des recommandations du rapport, des groupes de travail *ad hoc* seront constitués, le plus souvent au niveau technique. Là encore, nous nous appuierons essentiellement sur les compétences locales pour la formation de ces groupes.

Un tableau de bord régulier et précis de l'avancement des mesures sera diffusé dans l'ensemble du réseau ATE. Il vous reviendra de le partager largement auprès des agents, afin que l'avancée de la démarche soit connue de tous.

Des actions de communication autour des SGCD seront engagées et diffusées au sein du réseau ATE, notamment pour valoriser ces structures et leurs agents mais aussi pour partager les bonnes pratiques que vous nous aurez signalées.

Au fur et à mesure que les mesures nationales seront finalisées, votre concours sera également utile pour en assurer la bonne mise en œuvre dans l'ensemble des structures de l'ATE dont vous avez la responsabilité.

Le déploiement de ce plan d'actions national s'accompagnera, territoire par territoire, des mesures locales que vous identifierez pour améliorer la situation des agents et des structures.

Certaines difficultés que connaissent les SGCD ne relèvent pas de mesures nationales mais se fondent sur la spécificité de chaque territoire et l'histoire de ces structures.

La démarche menée au niveau national doit donc s'accompagner d'un plan d'actions local que vous déciderez en lien avec vos interlocuteurs.

Les échelons zonaux et régionaux vont être mobilisés sur la démarche globale d'amélioration du fonctionnement des SGCD et ils pourront également travailler avec vous à l'élaboration des mesures de votre territoire.

Sans attendre, je vous remercie d'être particulièrement vigilants sur les sujets liés à la qualité de vie au travail des agents du SGCD et au positionnement des référents de proximité.

Le format et la méthode pour préparer ces mesures seront laissés à votre appréciation.

Afin de vous accompagner tout au long de la démarche, les équipes de la SDATE seront mobilisées. Des éléments de cadrage pourront vous être proposés par mes services.

Un webinaire sera prochainement organisé pour vous apporter des éléments complémentaires et répondre à vos premières questions. Le sujet sera également évoqué lors des prochains séminaires des secrétaires généraux de préfecture, des directeurs de DDI et de SGCD.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation dans cette démarche. Les ministères de l'ATE seront également associés à ce travail interministériel majeur.

L'adoption de mesures locales
en complément et prolongement
du plan national d'accompagnement
des SGCD découle de la part inter-
inspections soulignant la très forte
hétérogénéité des situations
départementales.



Didier MARTIN